



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 Mai 2011

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

TRAVAUX ÉGLISE

- AVANCEMENT

Le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de l'église qui arrivent en phase finale. La pose du paratonnerre est en cours. Vendredi 20 mai, à 17h45, le coq sera descendu du clocher puis béni par L'abbé FROT. Une cérémonie conviviale est prévue en compagnie des artisans et de tous les habitants

- MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Alors que la première tranche de travaux s'achève, le Conseil Municipal souhaite enchaîner sur la restauration de la partie Est de l'église, c'est-à-dire le chœur et l'abside pour lesquels une consolidation provisoire aux chutes de pierre avait été entreprise au début de l'opération.

Le Conseil Municipal se prononce unanimement favorable pour lancer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restauration de l'église tranche A, chœur et abside, et autorise le maire à signer les pièces qui s'y rapportent.

CREATION D'EMPLOI

Le Conseil Municipal décide de la création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe titulaire affecté au service de la voirie communale à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juin 2011.

ROND POINT RD 974

Le Conseil Municipal souhaite s'engager par convention, avec le Conseil Général de Côte d'Or sur l'aménagement du rond point de la RD 974.

A présent que les acquisitions foncières sont réalisées, que le phasage des travaux a été approuvé, il semble opportun de poursuivre le déroulement de l'opération. De façon unanime, le Conseil Municipal s'engage à réserver les crédits suivants sur ses budgets :

-	Budget Primitif 2012 : entrées Nord et Sud de la RD974 pour	61 000,00€
-	Budget Primitif 2013 : giratoire pour	103 000,00€
-	Budget Primitif 2014 : zone intermédiaire pour	162 000,00€

Sachant que ces montants seront réactualisés au moment précis des travaux,

Et autorise le Maire à signer la convention qui concrétise cet engagement.

VERGERS CONSERVATOIRES

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un verger conservatoire dans la zone de plantation d'arbres entreprise par les enfants des écoles sous la tutelle de l'Association « Forestiers du Monde » dans une parcelle communale et sollicite pour ce projet, l'aide du Conseil Régional de Bourgogne.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U.

Exposé du Maire :

- Considérant que lors de la révision du plan local d'urbanisme une erreur matérielle a été commise en ce sens que quatre parcelles classées INCa (zone agricole non constructible sauf exploitations viticoles) situées 14 rue Ribordot, ont été reclassées en zone Ud (zone d'habitat à faible densité de construction) ;
- Considérant que le propriétaire de ces parcelles cadastrées AN593, AN594, AN595, AN596, AN597, d'une superficie totale de 23 a 26 ca, a toujours été viticulteur et qu'aujourd'hui il dépose un permis de construire pour agrandir sa cave lequel est refusé ;
- Considérant que le propriétaire, de par sa profession, peut prétendre au classement de sa propriété en zone A ;
- Considérant que la modification simplifiée ci-dessus envisagée répond bien aux conditions définies par l'article L.123-13 du code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-13, R.123-20-1, R.123-20-2.

Vu le plan local d'urbanisme approuvé, par délibération en date du 12 juillet 2006,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1- de donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestations ou de services concernant la modification simplifiée du PLU,
- 2- d'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la modification simplifiée du PLU au budget de l'exercice considéré,
- 3- de mettre en œuvre les modalités de mise à disposition du dossier au public, c'est à dire :
 - Conformément à l'article R.123-20-2, ouverture d'un registre destiné à recevoir les observations du public, dépôt du dossier de l'exposé des motifs, à disposition en mairie, du lundi au vendredi de 11h à 12h, à partir du 6 juin 2011 et jusqu'au 06 juillet inclus.
 - Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, sera publié dans le journal « Le Bien Public » et affiché en mairie.
 - L'avis est publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

CARRIERE

Le chemin qui longe la carrière, sur sa limite Nord-Est, répertorié Chemin Rural N°5, dit de Chamboeuf, a été déplacé, sur une partie de son tracé initial lors de l'exploitation de la carrière communale par l'entreprise NOIROT. Cette modification effectuée in situ, n'a pas été retranscrite sur le cadastre communal.

Aujourd'hui, l'entreprise NOIROT prépare un dossier de demande d'extension d'exploitation de la carrière auprès des services préfectoraux et s'aperçoit que le tracé du chemin de correspond pas à la réalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve unanimement le nouveau tracé du chemin rural N°5, dit de Chamboeuf, tel que délimité dans le document d'arpentage réalisé par M. Jacques VUILLEMENOT, géomètre expert à Beaune, Côte d'Or, le 14 février 2011.

En conséquence, dans le bail de location de la carrière communale avec l'Entreprise NOIROT, SADCS, sise à Nuits Saint Georges, Côte d'Or, le Conseil Municipal modifie l'article 1^{er} -a) désignation, comme suit :

« La commune de Morey Saint Denis loue à compter de ce jour, à la SADCS NOIROT, une carrière faisant partie du domaine communal, sur les parcelles A87, A88, A95, A295, A288, lieudit « Rue de Vergy », d'une superficie totale de 5 ha 79 a 81 ca. »

DECISION MODIFICATIVE N°1

Suite à une erreur d'imputation budgétaire dans le Budget Primitif 2011, le Conseil Municipal vote la décision modificative N°1 suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement		
Article 775		- 29 413,00 €
Section d'investissement		
024		+ 29 413,00 €
021		29 413,00 €
023	29 413,00 €	

CONVENTION DE MANDAT NATURA 2000

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité favorable pour autoriser le maire à signer une convention de mandat avec la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin concernant des travaux d'installation de dispositifs de fermeture et d'information des voies interdites à la circulation en milieu forestier. En l'occurrence, il s'agit d'installer un panneau d'interdiction de circuler pour les véhicules à moteur carte sur une sommière de la forêt communale, dont le financement est subventionné par le Conseil Général de Côte d'Or à hauteur de 70% et par la commune pour les 30% restant.

QUESTIONS DIVERSES

- L'organisateur de la manifestation hippique va faire une demande pour prendre à sa charge la remise en état du Chemin de Curley. Suite à cette information et à la demande de Virgile LIGNIER, un groupe de travail est constitué par : Gérard TARDY, Virgile LIGNIER, Christian JEANNE, Sébastien JOUAN pour savoir si d'autres solutions sont envisageables.
- Mise à disposition du public au secrétariat de mairie, de documents relatifs au SCOT, aux horaires d'ouverture au public
- Mise à disposition du public au secrétariat de mairie de l'enquête publique relative à l'entretien de la Vouge, du 9 au 28 juin 2011, heures habituelles d'ouverture du secrétariat de mairie.
- Analyses d'eau conformes, faits divers de la gendarmerie, permis de construire
- Compte rendu de la réunion scolaire par Nadine DUPREY : le centre de loisirs sera ouvert cet été aux enfants à Morey, ne ratez pas l'inscription de vos enfants !

Prochain Conseil Municipal le 22/06/2011, à 19h00 en séance publique

INFORMATIONS IMPORTANTES :

► La commune met en vente l'ancien cadran de l'horloge de l'église. Visible sur demande à la mairie. Faire offre sur papier.

► Le recensement de la population se fera à Morey en janvier 2012. La commune recrute un agent recenseur. Renseignements en mairie.

► Les délais d'obtention des cartes nationale d'identité s'allongent en période de vacances. Pensez à faire vos demandes dès maintenant.

► Des plaquettes du service enfance jeunesse du centre social de Gevrey Chambertin sont à votre disposition au secrétariat de mairie.